

Madame, Monsieur.

Vous avez confirmé votre intention d'entreprendre vos études à l'IFSI de Millau.

Vous devez, à présent, effectuer votre inscription administrative dans notre établissement en renvoyant le dossier d'inscription par courrier postal ou en le déposant au secrétariat de l'institut ou dans la boîte aux lettres à l'entrée, en dehors des horaires d'ouverture, de l'institut (aucun envoi de document par mail).

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR L'ENTREE EN FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Pré-rentrée (obligatoire pour tous) : le vendredi 29 août 2025 de 8h30 à 17h30

Rentrée : le lundi 01 septembre 2025 à 9h00

INSCRIPTION ET RETOUR DU DOSSIER COMPLET (cachet de la poste faisant foi)* :

- Pour les candidats relevant de la sélection FPC : au plus tard le 20/06/2025.
- Pour les candidats PARCOURSUP ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 02/06/2025 et le 10/07/2025 inclus : avant le 18/07/2025.
- Pour les candidats PARCOURSUP ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 11/07/2025 et le 17/08/2025 inclus : avant le 22/08/2025.
- Pour les candidats PARCOURSUP ayant accepté définitivement une proposition d'admission après 18/08/2025 : retourner, par mail à l'adresse ifsi@ch-millau.fr, l'ANNEXE 1 et l'ANNEXE 1BIS dans la journée suivant l'admission et adresser les autres documents dans un délai de 7 jours maximum.

* **Passé ce délai, les candidats sont réputés avoir renoncé au bénéfice des épreuves de sélection (Art. 2 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié).**

TOUT DOSSIER INCOMPLET, A LA DATE DE LA PRE-RENTREE, SERA REJETÉ : Aucune entrée en formation, le 01/09/2025, ne sera autorisée si votre dossier est incomplet. Tous les documents demandés sont obligatoires.

PIECES à retourner à l'Institut, **au plus tard**, selon les dates d'inscription.
Passé ce délai, les candidats sont réputés avoir renoncé au bénéfice des épreuves de sélection.

AUCUN ENVOI DE DOCUMENT PAR MAIL.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ (contacter l'institut si vous rencontrez un problème).

Merci de garder une copie des documents fournis car il ne sera pas fait de copie ultérieurement.

NOM Prénom : _____ Date de vérification : _____

Réservé à l'IFSI	<u>NE PAS IMPRIMER LES DOCUMENTS DE CE DOSSIER EN RECTO/VERSO</u>
DOSSIER ADMINISTRATIF	
	Fiche de renseignements de l'IFSI dûment remplie (ANNEXE 1 et ANNEXE 1bis).
	1 photo d'identité (datant de moins de 3 mois), format 36 x 47 mm, à coller sur l'ANNEXE 1 (photocopie de photo non acceptée).
	<u>Candidat Parcoursup</u> : Copie du relevé de notes du baccalauréat.
	<u>Candidat Parcoursup</u> : VERIFICATION OBLIGATOIRE du dossier : Copie de tous les éléments que vous avez saisis manuellement lors de votre inscription sur Parcoursup (exemple : les relevés de notes pour les candidats sortant de terminale ou pour les candidats non scolarisés, les notes pour les candidats en université, etc). Documents lisibles, non raturés ou « blancotés ». « En cas de non-conformité, le candidat sera désinscrit de la plateforme Parcoursup par la directrice par intérim de l'institut. La scolarité ne pourra pas se poursuivre. »
	<u>Candidat Parcoursup</u> : Attestation d'admission téléchargeable sur Parcoursup. Ce document est obligatoire.
	<u>Pour le candidat admis par la voie de la Formation professionnelle continue (FPC)</u> : Attestation de désinscription (disponible sur la plateforme Parcoursup) ou attestation manuscrite de non-inscription à Parcoursup. Ce document est obligatoire.
	<u>TRADUCTION DES DIPLOMES ETRANGERS</u> : Candidats titulaires d'un diplôme étranger : Joindre obligatoirement une traduction du diplôme effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français et une attestation de comparabilité d'études (ancienne attestation de niveau) de ce diplôme, délivrée par l'organisme CIEP France EDUCATION INTERNATIONAL (ancienne appellation : ENIC -NARIC), attestant de l'équivalence niveau IV au minimum. Attention : Le délai pour obtenir cette attestation est de plusieurs mois. Les frais liés à cette attestation délivrée par France ÉDUCATION INTERNATIONAL sont à la charge du candidat. Coordonnées : CIEP France ÉDUCATION INTERNATIONAL Adresse : 1 avenue Léon Journault - 92318 SEVRES CEDEX - Tél : 01 45 07 63 21 Site internet : https://www.france-education-international.fr/
	<u>ATTESTATION D'ETUDES EN LANGUE FRANCAISE</u> : Pour les candidats détenant un diplôme étranger , joindre obligatoirement le DELF B2. Le DELF est le diplôme d'études en langue française. C'est un diplôme officiel délivré par le ministère français de l'Éducation nationale. Site internet : https://www.ciep.fr/delf-dalf/delf-tout-public

Réservé à l'IFSI	POUR TOUS LES CANDIDATS ADMIS <u>NE PAS IMPRIMER LES DOCUMENTS DE CE DOSSIER EN RECTO/VERSO</u>
	Certificat de scolarité de l'Université de Toulouse (cf. procédure de l'Université de Toulouse ANNEXE 7 et 7bis). <u>A fournir, obligatoirement, dès qu'il vous sera adressé par l'université en septembre/octobre 2025.</u>
	2 photocopies lisibles et de bonne qualité de votre carte nationale d'identité valide (le recto et le verso de celle-ci <u>sur le recto d'une seule page au format A4</u> , non découpée) <u>ou</u> du passeport en cours de validité <u>ou</u> du titre de séjour valide à l'entrée en formation pour les candidats étrangers hors UE. <u>Non recevable</u> : le permis de conduire.
	Attestation d'assurance « Responsabilité Civile Professionnelle » « RCP » (cf. p. 6 et 9), ANNEXE 2 . Toute autre attestation RCP est recevable. <u>Non recevable</u> : la Responsabilité Civile Vie Privée ou l'Assurance Scolaire et/ou Extra-scolaire des lycéens.
	Attestation de droits à l'assurance maladie personnelle, valide (2 pages) (<u>téléchargeable sur votre compte Ameli.fr</u>).
	Avis de situation pour les étudiants inscrits à France Travail (que vous soyez indemnisé ou non indemnisé)
	<u>ou</u> attestation de prise en charge par l'organisme financeur (employeur, Transitions Pro, ANFH, etc ...)
	<u>ou</u> notification provisoire ou définitive, et non la confirmation de la demande de bourse, du Conseil Régional Occitanie pour les boursiers. <u>Non recevable</u> : la demande de bourses faites auprès du CROUS.
	Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) niveau 2 (si vous l'avez obtenue).
DOSSIER FINANCES	
	Chèque de 175,00 € à l'ordre du " Trésor Public - IFSI " correspondant aux droits d'inscription universitaire. Inscrire obligatoirement vos nom et prénom au dos du chèque. <i>Les étudiants boursiers doivent également donner le chèque. Il vous sera restitué par l'IFSI sur présentation de la notification <u>définitive</u> de bourses.</i>
	Candidat admis par Parcoursup : Attestation de paiement de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et Campus) (cf. procédure ANNEXE 7).
	Fiche pour les indemnités de stage, ANNEXE 3 , dûment remplie.
	Un RIB, à vos nom et prénom, agrafé à l'ANNEXE 3.
	Photocopie de votre carte vitale (recto uniquement).
	Copie de la carte grise, <u>valide</u> , du véhicule utilisé pour vous rendre en stages
	Attestation, ANNEXE 4 , remplie par vos soins si le véhicule utilisé n'est pas à vos nom et prénom. <u>Non recevable</u> : les cartes grises barrées.
	Copie de votre permis de conduire (recto/verso) ou votre certificat d'examen au permis de conduire favorable.
DOSSIER MEDICAL	
	Certificat médical d'aptitude à suivre la formation, ANNEXE 5 , daté, tamponné et signé par le médecin agréé.
	Dossier médical : - Fiche de renseignements de santé (ANNEXE 6) ;
	- Copie du carnet de vaccinations (inscrire vos nom et prénom sur chaque page) ;
	- Sérologies.



Nom : _____ Nom d'épouse : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu : _____ Départ. : _____

Adresse permanente : _____

Tel : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ et/ou Portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse pendant la formation (sur Millau ou alentours si différente) : _____

Tel : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ et/ou Portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse mail personnelle : _____ @ _____ . _____

N° de sécurité sociale **personnel** (celui de l'étudiant) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Situation ⁽¹⁾ : Célibataire - marié(e) - vie maritale - PACS - divorcé(e) - veuf(ve)

Nombre d'enfants : _____

Prénom(s) de(s) (l')enfant(s)	Age(s)	Etudes poursuivies

Nom - Prénom du père : _____ Profession : _____

Nom - Prénom de la mère : _____ Profession : _____

Nom - Prénom du conjoint : _____ Profession : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : Nom Prénom : _____

Lien de parenté : _____ Tel : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Baccalauréat : Année d'obtention : _____ Série ou spécialité : _____

Numéro BEA ou INE : _____ / ____

DEAS/DPAS ou DEAP/DPAP ⁽¹⁾ : Année d'obtention : _____

Autres diplômes obtenus : Année d'obtention :

BEPC (Brevet des Collèges) : _____

Titulaire d'un titre universitaire :

Le n° **BEA** est le numéro national délivré à chaque titulaire du baccalauréat français. Il se trouve sur le relevé de notes du baccalauréat si ce dernier a été passé après 1996. Il devient INE lorsque l'étudiant s'inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le n° **INE** ou **BEA** est un n° à 11 caractères (chiffres et lettres confondus) et se trouve sur votre dernière carte d'étudiant si vous avez déjà été inscrit en Université. Si votre dernière inscription en Université française est antérieure à 1996, vous ne possédez ni de n° BEA ni de n° INE et l'Université de Toulouse vous en attribuera un.

⁽¹⁾ Rayez les mentions inutiles

Permis de conduire : Obtenu en cours d'obtention Non obtenu ⁽¹⁾

Véhicule : OUI NON ⁽¹⁾

DOSSIER FINANCIER :

FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION - COUT PEDAGOGIQUE

Si le coût est pris en charge par un organisme, merci de préciser lequel :

(joindre le document de l'accord de prise en charge)

⁽¹⁾ **VOTRE EMPLOYEUR** pour les Promotion professionnelle :

Nom et adresse complète de l'Etablissement : _____

Nom de la D.R.H. de l'établissement : _____

⁽¹⁾ **UN OPCO (Opérateur de Compétence)** : (Transitions Pro, ANFH ou autres ...)

⁽¹⁾ Autre (précisez) : _____

Dans les autres cas, c'est la Région Occitanie qui prend en charge le cout pédagogique. Vous n'avez aucune démarche à accomplir. Ne pas contacter la Région. L'institut effectue les démarches.

VOTRE REMUNERATION PERSONNELLE PENDANT LA FORMATION

⁽¹⁾ **AUCUNE REMUNERATION**

⁽¹⁾ **DEMANDE D'UNE BOURSE DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

⁽¹⁾ **FRANCE TRAVAIL** :

N° identifiant France Travail (7 chiffres + 1 lettre) : _____

Date d'inscription à France Travail : _____ / _____ / _____

Adresse postale de votre France Travail : _____

Pièce à fournir : **avis de situation datant de moins d'un mois (à télécharger sur votre espace personnel France Travail)**

Etes-vous indemnisé(e) par France Travail ? ⁽¹⁾ oui ⁽¹⁾ non

Si oui : Quel type d'allocation ? _____

(joindre la notification d'admission de droits)

Etes-vous titulaire de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (FGSU) niveau 2 :

OUI ⁽¹⁾ - Date et lieu d'obtention : _____ / _____ / _____ - _____

(Merci de fournir une copie de cette attestation si vous l'avez obtenue. Dans le cas contraire, cet enseignement est prévu dans le cadre de la formation.)

NON ⁽¹⁾

Etudiant sollicitant des aménagements MDPH : ⁽¹⁾ oui ⁽¹⁾ non (joindre le justificatif)

Je soussigné(e) _____, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fait à _____ le _____ / _____ / 2025

Signature :

⁽¹⁾ Rayez les mentions inutiles

INSCRIPTION A L'UNIVERSITE DE TOULOUSE

Vous devez, **impérativement et dès le 07/07/2025**, vous inscrire à l'Université de Toulouse en suivant la procédure de l'Université de Toulouse en **ANNEXE 7** (pour les admis Parcoursup) ou **ANNEXE 7bis** (pour les admis FPC).

En cas de problème, il est inutile de contacter l'Institut de Formation.

Vous devez contacter, directement, le service d'inscription de l'Université de Toulouse qui pourra vous venir en aide : scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr - 05.61.55.83.50 (à partir du 08/07/2025).

Attention : Bien surveiller votre boîte mail car l'Université de Toulouse peut vous demander des pièces complémentaires importantes afin de valider de votre dossier.

DEMANDES DE BOURSES D'ETUDES

Si vous n'êtes pas éligible à une rémunération (Pôle emploi ou salarié), vous pouvez faire une demande de bourses, sur le site de la Région Occitanie du 02/06/2025 au 31/10/2025 inclus : <https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales> puis <https://del.laregion.fr>
Le code Etablissement qui vous sera demandé est : [MILLAU2526](#) (code confidentiel à ne pas divulguer).

Vous pouvez aussi les contacter via l'adresse électronique suivante : bss.assistance@laregion.fr

Un numéro VERT est également mis à votre disposition : N° VERT 0 800 33 50 50

Attention : Tout dépôt de dossier hors délai, au-delà des dates butoirs visées ci-dessus, sera définitivement rejeté.

Merci de prendre connaissance du « Règlement régional des bourses d'études paramédicales, en maïeutique et en travail social accordées sur critères sociaux aux élèves et étudiant.es suivant des formations dans les écoles et instituts de formation agréés et/autorisés par la Région Occitanie. Adopté le 4 avril 2025 » mis en ligne sur le site internet du centre hospitalier de Millau : www.ch-millau.fr/etudiants-ifsi-ifas/formation-en-soins-infirmiers/preparer-son-entree-en-formation-en-soins-infirmiers/

Attention : Les demandes faites auprès du CROUS ne sont pas recevables en IFSI.

ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE » DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS

Il vous appartient de souscrire une assurance « Responsabilité Civile Professionnelle » (RCP) auprès de la MACSF (www.macsf.fr) ou de la MNH (www.mnh.fr/particuliers/etudiants) gracieusement, de la GMF (www.gmf.fr) pour 9€00 ou de votre assureur pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026.

Le choix du montant des garanties assurées relève de votre seule responsabilité.

Vous devez être garantis pour l'ensemble des risques couvrant la responsabilité civile professionnelle, tant lors du stage que des trajets occasionnés par celui-ci :

- accidents corporels causés aux tiers ;
- accidents matériels causés aux tiers ;
- dommages immatériels.

N'est pas recevable : la Responsabilité Civile Vie Privée ou l'Assurance Scolaire et/ou Extrascolaire des lycéens.

MODALITES D'OCTROI DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENT

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, chapitre III : Modalités d'octroi de dispenses d'enseignements, article 7 : « Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel »

et article 8 : « Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

1. La copie d'une pièce d'identité ;
2. Le (s) diplôme (s) originaux détenu (s) ;
3. Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans ;
4. Le cas échéant, le (s) certificat (s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7 ;
5. Un curriculum vitae ;
6. Une lettre de motivation ;
7. Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.»

Vous devez en formuler la demande par écrit, dès les premiers jours de la rentrée, à la directrice par intérim de l'IFSI accompagnée de l'original du diplôme et du programme de formation de celui-ci.

AMENAGEMENT DES ETUDES

Conformément à l'arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, article 4-1, « Les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas de figure suivants :

- activités complémentaires aux études : étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne dans les six derniers mois, étudiants engagés dans plusieurs cursus, étudiants entrepreneurs, artistes et sportifs de haut niveau et étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'éducation ;
- situations personnelles particulières : femmes enceintes, étudiants chargés de famille ou en situation de proche aidant, étudiants en situation de handicap, étudiants à besoins éducatifs particuliers, étudiants en situation de longue maladie.

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles détermine les possibilités d'aménagement de déroulement des études pour tenir compte des différents cas de figure mentionnés aux deux alinéas précédents. Elle propose, pour chacun des dossiers qui lui sont soumis, des aménagements qui peuvent porter, en fonction des besoins, sur l'emploi du temps, la durée du cursus d'études ainsi que sur les modalités d'enseignement et de contrôle des connaissances et des compétences, par le biais notamment des technologies numériques dont dispose l'établissement. Ces aménagements font l'objet d'un contrat pédagogique annuel signé par l'étudiant et la direction de l'institut de formation. » ; **Vous devez en formuler la demande par écrit, dès les premiers jours de la rentrée, à la directrice par intérim de l'IFSI accompagnée des pièces justificatives.**

LOGEMENTS CROUS

Possibilité de louer un studio CROUS en vous rendant sur le site internet du CROUS (www.crous-toulouse.fr). Pour tout renseignement sur la « Résidence Pierre Douzou » située au 1 rue du Jumel à Millau : <https://www.crous-toulouse.fr/logement/pierre-douzou/>

TENUES DE STAGE ET PORTE-BADGE

La fourniture et l'entretien des tenues professionnelles des étudiants sont généralement pris en charge par les établissements d'accueil.

Néanmoins, vous devez disposer pour certains lieux de stages et travaux pratiques :

- de 2 tenues de stages (2 tuniques + 2 pantalons) pour les travaux pratiques en institut. Le choix du fournisseur est libre,
- d'un porte-badge en plastique, à clips ou pince, format 5,40 cm x 9,00 cm, que vous utiliserez lors de vos stages pour vous identifier avec vos nom et prénom.

REFERENTS HANDICAP

Les étudiants en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagement d'examens et/ou de formation.

Vous pouvez contacter, pour plus de renseignements, la référente handicap, Mme Karine REILHAN - Formatrice IFSI - 05.65.60.39.30 - karine.reilhan@ch-millau.fr

MOYENS DE TRANSPORT

Les terrains de stage sont situés sur l'Aveyron, la Lozère, le Gard et l'Hérault, dans un rayon de 150 km autour de Millau.

Chaque étudiant est amené à se déplacer de façon autonome pour se rendre au stage. La possession d'un permis de conduire et d'un véhicule sont vivement conseillés.

Les contraintes d'organisation des stages **ne permettent pas de prendre en compte les contraintes personnelles des étudiants.**

TAXE D'APPRENTISSAGE

Vous êtes entrepreneur, artisan, commerçant, participez à la réussite de nos étudiants en versant votre taxe d'apprentissage à l'institut de formation de Millau.

Ce geste important, vous permettra de soutenir et de contribuer à la formation des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants.

Le versement de votre taxe accompagnera nos efforts pour assurer à nos apprenants les moyens matériels et techniques nécessaires à leur formation, et participera ainsi au développement de la qualité des enseignements dispensés.

Les sommes versées contribueront très nettement à améliorer les conditions d'apprentissage et les moyens pédagogiques mis à disposition des apprenants pour leur professionnalisation.

De par la LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'Institut de Formation de Millau est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.

Quelques exemples d'acquisitions par la taxe d'apprentissage :

- Développement du parc informatique ;
- Enrichissement des ressources documentaires ;
- Acquisition de tableau interactifs ;
- Enrichissement en matériel pédagogique pour le laboratoire de simulation.

Comment verser la taxe d'apprentissage : en vous connectant sur SOLTéA, vous retrouverez l'institut de formation suivant les mots clés : SIRET : 26120014100172 - Code UAI : 0120920K

Pour tous renseignements complémentaires, contactez la secrétaire chargée des finances sur l'institut, Madame HEBERT Sylvie, par mail, à l'adresse ifs.finance@ch-millau.fr

**ATTESTATION D'ASSURANCE
« RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE » « RCP »
COUVRANT LES RISQUES PROFESSIONNELS ET LA RESPONSABILITE CIVILE DES
STAGIAIRES PARAMEDICAUX POUR L'ANNEE 2025-2026**

Veillez faire remplir l'attestation ci-dessous par votre assureur **OU** fournir une attestation de votre assureur qui précise les risques couverts *
(En complément de l'assurance souscrite par l'Institut des Formations Paramédicales couvrant les risques professionnels et la responsabilité civile des stagiaires paramédicaux conformément à l'article L.412-8 du Code de la Sécurité Sociale) :

Je soussigné(e) (directeur/directrice assurance) _____

Adresse : _____

atteste au Nom de la Compagnie d'assurance : _____

que Madame ou Monsieur _____

Inscrit(e) en formation à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Millau

■ Est garanti(e) pour l'année UNIVERSITAIRE 2025-2026 pour l'ensemble des risques suivants couvrant sa responsabilité civile tant lors des stages que des trajets occasionnés par ceux-ci :

- accidents corporels causés aux tiers ;
- accidents matériels causés aux tiers ;
- dommages matériels.

(Instruction DGOS/RH1/2010/243 du 5 juillet 2010 et de la Circulaire DGS/PS 3 n° 2000-371 du 5 juillet 2000)

Fait à _____ le, _____ / _____ / 2025

Signature et tampon assureur :

La mise en stage de l'étudiant(e) est conditionnée à la production de cette attestation annuelle d'assurance.

FICHE POUR LES INDEMNITES DE STAGE

NOM : _____

Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____

Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Adresse personnelle : _____
ou des parents : _____

: _____

N° de sécurité sociale (PERSONNEL) : _ / _ / _ / _ / _ _ / _ _ / _ _ /
(le votre personnel et non celui de votre père ou de votre mère)

Promotion : 2025 / 2028

Joindre **OBLIGATOIREMENT** à cette fiche votre Relevé d'Identité Bancaire **original** personnel (en l'agrafant à ce document). Merci.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'UTILISATION D'UN VEHICULE
N'ETANT PAS A VOS NOM ET PRENOM**

Je soussigné(e), (Nom et Prénom de l'étudiant) _____

demeurant : _____

_____ ,

étudiant(e) infirmier(ère) en 1^{ère} année de formation à l'IFSI de Millau, atteste sur

l'honneur que j'utilise, afin de me déplacer sur les lieux de stage à l'extérieur de Millau,

le véhicule : de marque _____

de dénomination commerciale _____

immatriculé _____

appartenant à M. ou Mme _____

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Millau, le ____ / ____ / 2025

Signature :

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE DU MEDECIN AGREE

Je soussigné(e), Docteur _____

médecin agréé dans le Département de _____

certifie avoir examiné ce jour :

Nom d'usage : _____ Prénom : _____

Nom patronymique : _____ Né(e) le : _____

en vue de son entrée à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de
MILLAU,

et atteste qu'il (ou elle), ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'Infirmier(ère).

Fait à _____, le ____ / ____ / 2025

Cachet du Médecin agréé :	Signature :
---------------------------	-------------

NB :

Consultation à votre charge.

- Vous trouverez la liste des Médecins Agréés pour la région Occitanie sur le site de l'Agence Régionale de Santé (ARS) : www.occitanie.ars.sante.fr/medecins-agrees-13
- Pour les autres départements, contacter directement l'ARS de votre région.

DOSSIER MEDICAL
Entrée en IFSI-IFAS du centre hospitalier de MILLAU

Il vous est **vivement conseillé** de consulter **LE PLUS TOT POSSIBLE** votre médecin généraliste :

- pour vérifier avec lui votre conformité au calendrier vaccinal accessible par le lien suivant :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal> afin qu'il procède aux vaccinations et/ou rappels éventuellement nécessaires en vue de cette conformité, et vous délivre toutes les attestations correspondantes.

Pour l'entrée en formation, il vous est demandé de fournir les documents suivants :

- ❖ La photocopie **LISIBLE** de votre **CARNET DE SANTE**, (avec votre nom et prénom) des pages "VACCINATIONS" et "MALADIES CONTAGIEUSES".
- ❖ Une sérologie de l'hépatite B comportant : le dosage Ac anti - HBs, Ac anti - HBc et Ag HBs

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné

Pour être autorisé à partir en stage, vous devez être à jour de vos vaccinations, à savoir :

➤ **DIPHTERIE, TETANOS, COQUELUCHE, POLIOMYELITIE** : Rappel à **11-13 ans et 25 ans et / ou DTP à 45 ANS**

➤ **HEPATITE B** : Schéma vaccinal complet M0 - M1 - M6 avec une sérologie > ou = à 100 UI / L

En l'absence de vaccination antérieure de l'hépatite B ou d'une sérologie < 10 UI / L , veuillez-vous rapprocher de votre médecin traitant ou d'un pharmacien pour effectuer une dose de rappel.

NB : Pour partir en stage, il vous faudra au minimum 2 injections d'hépatite B.

En l'absence de carnet de santé ou carnet de vaccination vous devez vous rapprocher de votre médecin généraliste pour effectuer **un dosage des anti corps anti tétaniques et une sérologie complète de l'hépatite B** (justificatifs à fournir).

- ❖ ***La fiche de renseignements de santé ci-dessous complétée.***

Pour tous renseignements complémentaires, vous devez contacter l'Infirmière en Santé au Travail - Service de Prévention et de Santé au Travail du Personnel - Centre Hospitalier de Millau au 05 65 59 33 14 ou par mail à l'adresse : idespst@ch-millau.fr

PROCEDURE D'INSCRIPTION - IFSI et UT
2025 / 2026
ADMISSION PARCOURSUP

Pour les étudiants entrant en 1^{re} année :
Vous avez été admis à l'IFSI via Parcoursup
(1^{re} inscription à l'Université de Toulouse (UT))

1/ AVANT TOUTE INSCRIPTION, ACQUITTEZ-VOUS DE LA CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) :

Pour pouvoir vous inscrire à l'IFSI puis à l'Université, vous devez vous acquitter de la CVEC sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> pour un montant de **103€** (tarif 2024/2025).

ATTENTION : Cette démarche ne vaut pas inscription à l'université. C'est une démarche en amont de l'inscription.

Ce montant se substitue à toute autre somme, hormis les frais d'inscription réglés à votre IFSI. Sans ce règlement et la présentation de l'attestation CVEC, aucune inscription ne sera possible, ni à l'IFSI ni à l'Université de Toulouse.

Cas particulier : les étudiants boursiers de la Région doivent se connecter sur le site de la CVEC et seront automatiquement exonérés des frais de **103 €**. Une attestation leur sera toutefois attribuée afin de procéder à leur inscription à l'IFSI et à l'université de Toulouse.

2/ PROCEDEZ A VOTRE INSCRIPTION A L'UNIVERSITE :

Les inscriptions seront ouvertes du 09/07/2025 au 03/10/2025

Vous **DEVEZ OBLIGATOIREMENT** vous inscrire à l'Université de Toulouse.

Attention : utilisez Mozilla Firefox ou Chrome sur ordinateur (pas de tablette ou smartphone)

Les autres navigateurs sont incompatibles avec ces services numériques.

N'utilisez pas de navigateurs de type Internet Explorer, Edge ou mobiles pour vous inscrire / réinscrire en ligne.

Attention : vous devez choisir le profil « Soins Infirmiers » et vous n'aurez pas à acquitter les 34 € de frais de BU.

Pour cela vous devez :

1. Vous connecter sur le site d'inscription de l'Université de Toulouse **à partir du 09/07/2025** pour vous inscrire en ligne : <https://iaprimo.univ-tlse3.fr/iaprimo/>



Inscription Administrative en Ligne

[Aide](#)
[Mentions Légales](#)
[Accessibilité : Non conforme](#)

Informations :
 Votre inscription à l'établissement sera prise en compte quand le message « Votre demande d'inscription a bien été prise en compte » sera affiché à l'écran.
 La durée d'une inscription standard est d'environ 15 minutes. Veuillez vous munir des informations suivantes : INE ou BEA, ...
 NOTE D'INFORMATION relative aux traitements de données à caractère personnel : Vous procédez à une inscription ou à une réinscription à l'Université Toulouse III – Paul Sabatier en qualité d'utilisateur de l'établissement. A cet effet, il vous est demandé de renseigner un formulaire comportant diverses données à caractère personnel relative à votre état civil, vos coordonnées, votre scolarité, votre situation professionnelle et militaire le cas échéant. La communication de ces données est obligatoire, dans le cadre du suivi financier de votre dossier d'inscription, de la préparation de votre rentrée universitaire, ainsi que de l'organisation et la gestion des enseignements

Merci de vous identifier :
 Votre identifiant de préinscription se compose de 10 caractères :

Vous êtes admis(e) via Parcoursup :
 Votre identifiant est **P24 + votre n° dossier Parcoursup** (exemple : P24XXXXXXXX).
 (Attention : si votre numéro Parcoursup ne comporte que 6 ou 5 chiffres il faut le faire précéder respectivement de un 0 ou deux 0 (exemple : P240XXXXXXXX ou P2400XXXXXXXX)).

Vous êtes admis(e) via E-candidat :
Pour toutes les autres formations de l'Université Paul Sabatier :
 Votre identifiant est **EC + votre n° dossier E-candidat UPS** (exemple : ECXXXXXXXX).

Vous êtes admis(e) via Mon Master : Votre identifiant est **M4 + les 8 caractères de votre identifiant Mon Master** (exemple : M4XXXXXXXX).

Identifiant :

Date de naissance (jjmmaaaa) :

Identifiant Parcoursup
 P25.....

2. Déposer les pièces justificatives en ligne : <https://pjweb.univ-tlse3.fr/pjweb>



Service numérique des pièces justificatives

[Aide](#)
[Contact](#)
 Accessibilité : Non conforme
 Mentions légales

— INFORMATIONS ? Aide

Ce service vous permet de gérer vos pièces justificatives demandées lors de votre inscription. Vous pourrez transmettre directement les documents demandés au format numérique. Il vous permet aussi de suivre l'avancement de leur traitement.

— MERCI DE VOUS IDENTIFIER ? Aide

Votre numéro d'étudiant est indiqué sur votre carte d'étudiant

Numéro étudiant :

Date de naissance (jjmmaaaa) :

© Copyright amue 2014

- Déposer les pièces justificatives :



Service numérique des pièces justificatives
Université Toulouse III - P Année universitaire 2024/2025
aul Sabatier

N° étudiant : [redacted]
Nom : [redacted] Prénom : [redacted] Né(e) le : [redacted]

[Aide](#)
[Contact](#)
Accessibilité : Non conforme
[Mentions légales](#)
[Quitter](#)

CONSIGNES ET INFORMATIONS ? Aide

- La taille des fichiers ne peut pas dépasser 2 Mo.
- Les extensions autorisées sont les suivantes : jpeg, jpg, pdf.
- L'ajout et/ou la suppression de fichiers nécessitent une confirmation (bouton Confirmer)
- Texte libre personnalisable via Oupli

- Légende :  Visualiser |  Ajouter / Remplacer |  Supprimer |  Dépôt / Suppression à confirmer

PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT NUMERIQUE ? Aide

		Libellé	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Commentaire
1	  	L'imprimé "Engagement " dûment complété et signé : à télécharger sur le site de l'université https://www.univ-tlse3.fr/medias/fichier/engagement-web_1716562156947-pdf		Refusée		02/09/2024 18:37		04/09/2024 15:56	Bonjour, veuillez marquer votre formation à la place de votre prénom
2		Attestation de la Contribution Vie Etudiante et de Campus, à vos Nom et Prénom		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			
3		Carte Nationale d'Identité (recto-verso) ou Passeport ou Titre de séjour ou Visa (obligatoire pour les étudiants hors UE)		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			
4		Certificat de participation à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) ou à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Document obligatoire pour les examens.		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			
5		Imprimé "Autorisation d'utilisation des données personnelles pour les étudiants majeurs": à télécharger sur le site de l'université: http://www.univ-tlse3.fr/inscriptions/pièces-complementaires-au-dossier-d-inscription-administrative-584485.kjsp?RH=1181046850877		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			
6		Relevé des notes du baccalauréat ou diplôme équivalent. Pour les diplômes étrangers : joindre la traduction certifiée conforme.		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			
7		Une photo d'identité au format JPG selon les normes indiquées: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			

 Confirmer

Ne pas oublier de confirmer à la fin du dépôt des pièces.

Pièces demandées :

- Pièce d'identité recto-verso ;
- JAPD ou JDC ;
- Attestation CVEC ;
- Relevé des notes du baccalauréat ;
- Imprimé « Engagement web » téléchargeable en ligne : <https://www.univ-tlse3.fr/pièces-complementaires-au-dossier-d-inscription-administrative> ;
- Imprimé « Recueil du consentement : autorisation d'utilisation des données personnelles » téléchargeable en ligne : <https://www.univ-tlse3.fr/pièces-complementaires-au-dossier-d-inscription-administrative> ;
- Une photo d'identité au format JPG ou JPEG. *Si elle est déposée sous un autre format, elle sera refusée.*

3. Créer votre compte numérique UT3 : <https://appli-locale.univ-tlse3.fr/moncompteut3> qui vous permettra d'accéder à tous les services de l'université.

Compte numérique UT3

J'ai déjà un code PIN

Vous devez vous munir de votre numéro d'étudiant.
En cas de difficulté, veuillez contacter la division de la formation de votre composante.

<input checked="" type="radio"/> Etudiant	<input type="radio"/> Personnel ou assimilé	<input type="radio"/> Invité
---	---	------------------------------



Monsieur Madame

Nom d'usage (*)

Prénom (*)

Date de naissance (*)

N° de carte Etudiante ou Pro (*) 

Vérification de ma saisie

Une fois votre inscription validée par la Scolarité centrale vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité sur l'ENT de l'université : <https://ent.univ-tlse3.fr/>

4. La carte étudiante sera adressée par l'université à l'IFSI et remise à l'étudiant en janvier 2026.

PROCEDURE D'INSCRIPTION UT - 1^{ère} ANNEE IFSI
2025 / 2026
ADMISSION HORS PARCOURSUP

Pour les étudiants entrant en 1^{ère} année :

**Vous avez été admis à l'IFSI hors Parcoursup mais par la sélection FPC
(1^{ère} inscription à l'Université de Toulouse (UT))**

1/ CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) :

Les candidats ayant été admis par la voie de sélection FPC (Formation Professionnelle Continue) **sont exonérés de la CVEC** : un justificatif du statut de formation continue produit par l'IFSI devra être fourni lors du dépôt des pièces justificatives en ligne (à déposer à la place de l'attestation CVEC).

2/ PROCEDEZ A VOTRE PRE-INSCRIPTION A L'UNIVERSITE :

Pré-inscription sur la plateforme de candidatures **eCandidat** : du **07/07/2025 au 19/09/2025** <https://ecandidat.univ-tlse3.fr>

Informations obligatoires à saisir par les étudiants :

- Informations personnelles : Nom, Prénom, date de naissance ...
- Adresse
- Baccalauréat ou équivalent : année, série, lieu d'obtention
- Candidatures : choix de l'IFSI par site géographique

Les candidatures seront validées par la DFVE au vu de listes transmises par le Département MMP de la Faculté de Santé gérant les cursus paramédicaux.

3/ PROCEDEZ A VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE A L'UNIVERSITE : Les inscriptions seront ouvertes du 09/07/2025 au 03/10/2025

Attention : vous devez choisir le profil « Soins Infirmiers » et vous n'aurez pas à acquitter les 34€ de frais de BU.

Attention : utilisez Mozilla Firefox ou Chrome sur ordinateur (pas de tablette ou smartphone)

Les autres navigateurs sont incompatibles avec ces services numériques.

N'utilisez pas de navigateurs de type Internet Explorer, Edge ou mobiles pour vous inscrire / réinscrire en ligne.

Pour cela vous devez :

1. Vous connecter sur le site d'inscription de l'Université de Toulouse **à partir du 09/07/2025** pour vous inscrire en ligne : <https://iaprimo.univ-tlse3.fr/iaprimo/>



Inscription Administrative en Ligne en Ligne

[Aide >](#)
[Mentions Légales >](#)

Informations :
 Votre inscription à l'établissement sera prise en compte quand le message « Votre demande d'inscription a bien été prise en compte » sera affiché à l'écran. [Accessibilité : Non conforme >](#)
 La durée d'une inscription standard est d'environ 15 minutes. Veuillez vous munir des informations suivantes : INE ou BEA, ...
 NOTE D'INFORMATION relative aux traitements de données à caractère personnel : Vous procédez à une inscription ou à une réinscription à l'Université Toulouse III – Paul Sabatier en qualité d'utilisateur de l'établissement. A cet effet, il vous est demandé de renseigner un formulaire comportant diverses données à caractère personnel relative à votre état civil, vos coordonnées, votre scolarité, votre situation professionnelle et militaire le cas échéant. La communication de ces données est obligatoire, dans le cadre du suivi financier de votre dossier d'inscription, de la préparation de votre rentrée universitaire, ainsi que de l'organisation et la gestion des enseignements

Merci de vous identifier :
 Votre identifiant de préinscription se compose de 10 caractères :

Vous êtes admis(e) via Parcoursup :
 Votre identifiant est **P24 + votre n° dossier Parcoursup** (exemple : P24XXXXXXXX).
 (Attention : si votre numéro Parcoursup ne comporte que 6 ou 5 chiffres il faut le faire précéder respectivement de un 0 ou deux 0 (exemple : P240XXXXXXXX ou P2400XXXXXXXX)).

Vous êtes admis(e) via E-candidat :
Pour toutes les autres formations de l'Université Paul Sabatier :
 Votre identifiant est **EC + votre n° dossier E-candidat UPS** (exemple : ECXXXXXXXX).

Vous êtes admis(e) via Mon Master : Votre identifiant est **M4 + les 8 caractères de votre identifiant Mon Master** (exemple : M4XXXXXXXX).

Identifiant : ← Identifiant eCandidat : EC....
Date de naissance (jjmmaaaa) :

2. Déposer les pièces justificatives en ligne : <https://pjweb.univ-tlse3.fr/pjweb>



Service numérique des pièces justificatives

[Aide](#)
[Contact](#)
[Accessibilité : Non conforme](#)
[Mentions légales](#)

— INFORMATIONS ? Aide

Ce service vous permet de gérer vos pièces justificatives demandées lors de votre inscription. Vous pourrez transmettre directement les documents demandés au format numérique. Il vous permet aussi de suivre l'avancement de leur traitement.

— MERCI DE VOUS IDENTIFIER ? Aide

Votre numéro d'étudiant est indiqué sur votre carte d'étudiant

Numéro étudiant :

Date de naissance (jjmmaaaa) :

© Copyright amue 2014

- Déposer les pièces justificatives :



Service numérique des pièces justificatives

Université Toulouse III - P Année universitaire 2024/2025
aul Sabatier

N° étudiant : [redacted]
Nom : [redacted] Prénom : [redacted] Né(e) le : [redacted]

[Aide](#)

[Contact](#)

[Accessibilité : Non conforme](#)

[Mentions légales](#)

[Quitter](#)

CONSIGNES ET INFORMATIONS ? Aide

- La taille des fichiers ne peut pas dépasser 2 Mo.
 - Les extensions autorisées sont les suivantes : jpeg, jpg, pdf.
 - L'ajout et/ou la suppression de fichiers nécessitent une confirmation (bouton Confirmer)
 - Texte libre personnalisable via Dupli

- Légende : 🔍 Visualiser | + Ajouter / Remplacer | ✖ Supprimer | Dépôt / Suppression à confirmer

PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT NUMERIQUE ? Aide

		Libellé	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Commentaire
1	🔍 + ✖	L'imprimé "Engagement" dûment complété et signé : à télécharger sur le site de l'université https://www.univ-tlse3.fr/medias/fichier/engagement-web_1716562156947.pdf		Refusée				04/09/2024 15:56	Bonjour, veuillez marquer votre formation à la pla de votre prénom
2	🔍	Attestation de la Contribution Vie Etudiante et de Campus, à vos Nom et Prénom		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			
3	🔍	Carte Nationale d'identité (recto-verso) ou Passeport ou Titre de séjour ou Visa (obligatoire pour les étudiants hors UE)		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			
4	🔍	Certificat de participation à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) ou à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Document obligatoire pour les examens.		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			
5	🔍	Imprimé "Autorisation d'utilisation des données personnelles pour les étudiants majeurs": à télécharger sur le site de l'université: http://www.univ-tlse3.fr/inscriptions/pièces-complémentaires-au-dossier-d-inscription-administrative-584485.kjsp?RH=1181046850877		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			
6	🔍	Relevé des notes du baccalauréat ou diplôme équivalent. Pour les diplômes étrangers : joindre la traduction certifiée conforme.		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			
7	🔍	Une photo d'identité au format JPG selon les normes indiquées: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			

Ne pas oublier de confirmer après le dépôt des pièces.

Confirmer

Pièces demandées :

- Pièce d'identité recto-verso ;
- Attestation CVEC (sauf pour les publics formation continue → justificatif délivré par l'institut à déposer à la place de l'attestation CVEC) ;
- Justificatif BAC ou titre professionnel ou Procès-verbal VA 85 ;
- JAPD ou JDC (uniquement pour les étudiants de moins de 25 ans) ;
- Imprimé « Engagement web » téléchargeable en ligne : <https://www.univ-tlse3.fr/pièces-complémentaires-au-dossier-d-inscription-administrative> ;
- Imprimé « Recueil du consentement : autorisation d'utilisation des données personnelles » téléchargeable en ligne : <https://www.univ-tlse3.fr/pièces-complémentaires-au-dossier-d-inscription-administrative> ;
- Une photo d'identité format JPG ou JPEG. Elle sera refusée si elle est déposée sous un autre format.

3. Créer votre compte numérique UT3 : <https://appli-locale.univ-tlse3.fr/moncompteut3> qui vous permettra d'accéder à tous les services de l'université.

Compte numérique UT3

J'ai déjà un code PIN

Vous devez vous munir de votre numéro d'étudiant.

En cas de difficulté, veuillez contacter la division de la formation de votre composante.

Etudiant Personnel ou assimilé Invité



Monsieur Madame

Nom d'usage (*)

Prénom (*)

Date de naissance (*)

N° de carte Etudiante ou Pro (*) 

Vérification de ma saisie

Une fois les pièces justificatives validées par la scolarité vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité sur l'ENT de l'université : <https://ent.univ-tlse3.fr/>

4. La carte étudiante sera adressée par l'université à l'IFSI et remise à l'étudiant en janvier 2026.